

Ils sont de nationalité française ? On s'en fout. Ce qui compte, c'est la loi qui régit leur communauté

écrit par Jacques Lenormand | 24 novembre 2023



L'islam est incompatible avec la République. Que soit mis fin à la nationalité de papier des racailles

« Ils » bénéficient évidemment, jusqu'à leur jugement, de la présomption d'innocence ; ''ils'' sont en France, et cette présomption d'innocence leur est assurée. Comme leur sont assurés, puisqu'on est en France, le logement pour eux et leurs familles, les soins médicaux, le RSA, l'instruction

(l'éducation, c'est moins sûr), la protection juridique, l'égalité des droits, la liberté de pensée et d'expression (davantage qu'aux Français de souche), et mille autres avantages dont ils ne bénéficieraient pas au Maghreb.

Et pourtant, ils fuyaient vers le Maghreb.

Ils avaient quitté nuitamment et précipitamment la Drôme, avaient fait escale près de Toulouse, s'apprêtaient à franchir les Pyrénées, à traverser l'Espagne, puis à souffler une fois en sécurité chez les "Frères".

Que fuyaient-ils ? La police.

Ils en ont l'habitude. La plupart d'entre eux avaient déjà commis des infractions, des vols, des agressions avec armes, des délits routiers, ils avaient déjà, et à maintes reprises, eu affaire à la police et à la justice, avaient été condamnés et leurs condamnations figuraient sur leur casier judiciaire. Ils se jouaient des refus d'obtempérer et se flattaient de savoir fuir sans se faire prendre. Et de ne jamais effectuer les peines parfois prononcées.

Sauf que ce soir-là, lors de leur attaque au couteau à Crépol, à avoir réussi à « planter du Blanc » et à « tuer des Blancs » comme ils s'y encourageaient mutuellement – en français, les cons ! – ils avaient conscience d'avoir franchi un cap et d'en avoir peut-être un peu trop fait. Tuer des Blancs, ils en rêvaient depuis longtemps et partageaient ce rêve, mais encore fallait-il ne pas se faire pincer, parce que les Blancs ont encore, pour le moment du moins, la gouvernance sur le pays à conquérir. Et voilà que la police de ces Blancs était à leurs trousses. En plantant les Blancs avec leurs couteaux, ils avaient pourtant mis leurs capuches et évité de parler arabe, ils n'avaient laissé aucune trace (sauf – les cons ! – un malheureux titre de transport tombé d'une de leurs poches et quelques autres pauvres indices qui ont vite permis de les identifier). Et

voilà que les flics commençaient leurs investigations dans la cité, les petits guetteurs (les chouf) avaient envoyé les signaux, il fallait donc fuir au plus vite. De nuit, fissa !

Et où trouver refuge sinon là où tuer du Blanc est un acte béni ?

Les sacs étaient prêts ou ont été vite faits, un sweet-shirt avec capuche, des baskets, un couteau et un coran, le reste de came non vendu, un pilon de poulet hallal, et on file direction Toulouse où on connaît un Frère qui a les mêmes problèmes avec les Blancs et qui aidera à passer en Espagne.

Et puis, Allah, Allah ! c'est le retour piteux à Romans-sur-Isère, menottes aux mains, entre deux policiers. Qu'est-ce qui a merdé ?

//////////

En principe, tout ce qui était assuré à ces jeunes gens biens sous tous rapports, « puisqu'on est en France, le logement pour eux et leurs familles, les soins médicaux, le RSA, l'instruction (l'éducation, c'est moins sûr), la protection juridique, l'égalité des droits, la liberté de pensée et d'expression (davantage qu'aux Français de souche), et mille autres avantages dont ils ne bénéficieraient pas au Maghreb. » l'était également aux Blancs finissant joyeusement et tranquillement la soirée dans la salle des Fêtes de Crépol.

La même sécurité et la même protection était assurées au jeune Thomas, qui a pourtant été assassiné, aux autres jeunes qui sont encore en soins à l'hôpital, à tous les blessés, à tous les Français, à tous les Blancs et aux non-Blancs, sans distinction. Car la loi française est claire et nette, l'égalité de tous devant la loi.

Le procureur, le Parquet, les médias aux ordres, tous se sont empressés d'insister sur ce fait : le principal suspect, comme les autres personnes interpellées dans cette affaire, sont « *de nationalité française* ».

Oui, c'est facile, de seriner ça, qu'ils sont « **de nationalité française** ». Mais si leur **loi** est musulmane, si elle est coranique, si leur loi est la sharia, posséder **la nationalité française admettrait donc la possibilité, pour chaque individu ou citoyen, du choix de sa loi ?** Du choix de la loi qui régit la société et à laquelle se plier ? Du choix des règles de vie dans la même société ?

La police a agi et la justice va agir pour démontrer que ce choix n'est pas possible, que ces présumés assassins ont été rattrapés, vont être jugés, et les auteurs de cet assassinat et de ces agressions condamnés.

Mais, dans les communautés qui se sont créées sur le territoire national, profitant d'une masse incontrôlée de 12 à 15 millions de musulmans **en France, l'idée de la possibilité de pouvoir choisir sa loi, entre la française et la musulmane, a fait durablement et profondément son chemin.**

Dans la tête de certains de ces conquérants, ce n'est peut-être plus la nationalité qui devrait donc désormais être inscrite sur les documents d'identité, mais la religion de chacun ou sa loi de référence. Afin que la police et la justice sachent si elles doivent laisser tel ou tel "planter des Blancs" en fonction de la loi coranique qui lui ordonne de le faire. Afin que la police et la justice tiennent compte du devoir de razzia et de djihad pour une partie de la population française. Et merde pour l'autre partie, soumise à une autre loi vraiment différente, la loi républicaine.

Si cette double législation n'est pas possible en France, alors agissons avec réalisme, au vu des faits. L'islam, tel

qu'il est non-réformé, non-adapté, est incompatible avec la République. Cet islam là n'a pas sa place en France.

Il nous faudra voter »extrême-droite » (c'est ainsi que les politiques et les médias ont classé les patriotes !) afin d'espérer revenir à un juste milieu. Ce serait déjà pas mal !